



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE
Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59



Le 14 mars 2020

ARRETE n° 18-2020

FERMETURE DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DES MESURES GOUVERNEMENTALES LIEES AU COVID-19

Le Maire de la commune de VAYRES-SUR-ESSONNE,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)
Considérant les mesures annoncées par le Président de la République Française le 16 mars 2020 à 20 heures, dans le cadre de la pandémie de Covid-19 qui sévit en France et la nécessité de proscrire tous rassemblements afin de limiter la propagation du virus,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du mardi 17 mars midi, afin de garantir la parfaite application des mesures de préventions sanitaires, tous les espaces publics communaux : stade, citystade, square de la pointe, square de Belesbat, les étangs et la mare seront interdits au public.

ARTICLE 2 : Ces mesures s'appliqueront jusqu'à l'annonce de nouvelles consignes par le gouvernement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de GUIGNEVILLE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

